

Date de révision : 29/7/2022

Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. étiquette d'un produit

Identité du produitKUMQUAT MARMALADENoms alternatifsKUMQUAT MARMALADE

Identifiant de formule unique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues et utilisations déconseillées Voir fiche technique.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise

Quantum Tattoo Ink LLC

10429 Burbank BlvdNorth Hollywood, CA 91601

Quantum Tattoo Ink EU B.VJ.Keplerweg 10 B2408 AC

Alphen a/d RijnPays-Bas info@quantumtattooink.com

Service Clients:

1.4. Numéro d'urgence

Urgence

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Quantum Tattoo Ink LLC (États-Unis) +1323-640-2446 Quantum Tattoo Ink EU BV (Pays-Bas) +31615300580

Section 2. Identification des dangers du produit

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]

Aucune catégorie CLP applicable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006

Aucune catégorie CLP applicable.

[La prévention]

Aucune déclaration de prévention CLP

[Réponse]

Aucune déclaration de réponse CLP

[Stockage]

Aucune déclaration de stockage CLP

[Disposition]

Aucune déclaration d'élimination CLP

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien.

Section 3. Composition/informations sur les composants



Date de révision : 29/7/2022

3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances qui présentent un danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS], elles sont répertoriées ci-dessous.

Ingrédient/désignations chimiques	Lester %	Classement CE n° 1272/2008*	Remarques
Glycérine Numéro CAS : 0000056-81-5 N° CE 200-289-5	10 - 25	Non classés	
PIGMENT ORANGE 5 Numéro CAS : 0003468-63-1 N° CE 222-429-4	10 - 25	Non classés	
Éthanol Numéro CAS : 0000064-17-5 N° CE 200-578-6 N° index : 603-002-00-5	10 - 25	Flam. Liquide. 2;H 225	
2,4,6(1H,3H, 5H)- Pyrimidinetrione, 5-[(2,3-dihydro- 6-méthyl-2-oxo-1H-benzimidazol-5-yl)azo]- Numéro CAS : 0072102- 84-2 CE n° 276-344-2	5 - 10	Non classés	
Oxyde de fer Numéro CAS : 0001309-37-1 N° CE 215-168-2	5 - 10	Non classés	
Agents dispersants, mouillants Numéro CAS : Propriétaire N° CE Propriétaire N° index : Propriétaire	1 - 5	Non classés	
Additifs dispersants mouillants Numéro CAS : Propriétaire N° CE Propriétaire N° d'index : Propriétaire	1 - 5	Non classés	

[^]CLP 31 Référence CE n° 1272/2008 1.1.3.1. Notes relatives à l'identification, la classification et l'étiquetage des substances (tableau 3.1).

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition ont été retenus en tant que secret commercial.

Section 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

Inhalation Transporter à l'air frais, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est

irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si inconscient, placez-le en position de récupération et consultez immédiatement un médecin. Ne rien donner par la bouche.

CEIRincer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes en maintenant les

paupières écartées et consulter un médecin.

Peau Retirer les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon

ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.

Ingestion En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Gardez au repos. NE PAS faire

vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aperçu

Traiter de façon symptomatique. L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants des composants solvants dépassant les limites d'exposition professionnelle indiquées peut entraîner des effets néfastes sur la santé tels qu'une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes comprennent des maux de tête, des nausées, des

étourdissements, de la fatigue, une faiblesse musculaire, de la somnolence et, dans les cas

extrêmes, une perte de conscience.

^{*}PBT/vPvB - Substance PBT ou substance vPvB. Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.



Date de révision : 29/7/2022

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut entraîner l'élimination des graisses naturelles de la peau, entraînant sécheresse, irritation et possible dermatite de contact non allergique. Les solvants peuvent également être absorbés par la peau. Des éclaboussures de liquide dans les yeux peuvent provoquer une irritation et une douleur avec des dommages réversibles possibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Notes au médecin Traiter de façon symptomatique.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés ; mousse résistant à l'alcool, CO 2 , poudre, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser ; jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Décomposition dangereuse : Aucune donnée de décomposition dangereuse disponible.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation - Ne pas fumer. Garder son calme.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) avec un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter la zone. Portez un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage immédiatement après un incendie. NE PAS FUMER.

Section 6. Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

6.2. Précautions environnementales

Ne laissez pas les déversements pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aérer la zone et éviter de respirer les vapeurs. Prendre les mesures de protection individuelle indiquées dans la section 8.

Contenir et absorber le déversement avec des matériaux non combustibles, par exemple du sable, de la terre et de la vermiculite. Placer dans des conteneurs fermés à l'extérieur des bâtiments et éliminer conformément à la réglementation sur les déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle appropriés. Voir la section 13 pour des informations supplémentaires sur le traitement des déchets.

Section 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Date de révision : 29/7/2022

Manipulez les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Stocker conformément à la publication NFPA 30, Flammable and Combustible Liquids Code de la National Fire Protection Association. 29 CFR 1910.106 s'applique à la manipulation, au stockage et à l'utilisation de liquides inflammables et combustibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec, loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Garder les contenants scellés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil.

Matières incompatibles : Aucune donnée disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Pas de données disponibles.

Section 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

N ° CAS.	Ingrédient	La source	Évaluer		
0000056-81-5	glycérine	OSHA	TWA 15 mg/m ³ (poussière totale) TWA 5 mg/m ³ (resp)		
		ACGIH	TWA: 3 mg/m ³ (respirable) 10 mg/m ³ (brouillard)		
		NIOSH	Aucun REL établi		
		National	Aucune limite établie		
0000064-17-5	Éthanol	OSHA	TWA 1000 ppm (1900 mg/m ³)		
		ACGIH	Aucune limite établie 1000 ppm STEL		
		NIOSH	TWA 1000 ppm (1900 mg/m ³)		
		National	Aucune limite établie		
0001309-37-1	Oxyde de fer	OSHA	TWA 15 mg/m ³ (total) TWA 5 mg/m ³ (resp)		
		ACGIH	TWA : 5 mg/m ³ (poussière ou fumée) STEL 10 mg/m ³ (sous forme de fumée)		
		NIOSH	TWA 5 mg/m ³		
		National	Aucune limite établie		
0003468-63-1	PIGMENT ORANGE 5	OSHA	Aucune limite établie		
		ACGIH	Aucune limite établie		
		NIOSH	Aucune limite établie		
		National	Aucune limite établie		
0072102-84-2	2,4,6(1H,3H, 5H)- Pyrimidinetrione, 5-[(2,3-dihydro-6-méthyl-2-oxo-1H-benzimidazol-5-yl)azo]-	OSHA	Aucune limite établie		
		ACGIH	Aucune limite établie		
		NIOSH	Aucune limite établie		
		National	Aucune limite établie		
Propriétaire	Agents dispersants, mouillants	OSHA	Aucune limite établie		
		ACGIH	Aucune limite établie		
		NIOSH	Aucune limite établie		
		National	Aucune limite établie		
Propriétaire	Additifs dispersants mouillants	OSHA	Aucune limite établie		
		ACGIH	Aucune limite établie		
		NIOSH	Aucune limite établie		
		National	Aucune limite établie		

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour le brouillard d'huile sont de 5 mg/m ³ OSHA PEL et 10 mg/m ³ ACGIH.



Date de révision : 29/7/2022

8.2. Contrôles d'exposition

Respiratoire Si les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils

doivent utiliser les respirateurs appropriés et certifiés.

Yeux Lunettes de protection recommandées Peau Gants de protection recommandés.

Contrôles techniques Fournir une ventilation adéquate. Lorsque cela est raisonnablement possible, cela devrait

> être réalisé par l'utilisation d' une ventilation par aspiration locale et d'une bonne extraction générale. Si celles-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de toute vapeur en dessous des limites d'exposition professionnelle, une protection

respiratoire appropriée doit être portée.

Autres pratiques de

travail

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de

boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez rapidement les vêtements souillés et lavez-

les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Couleur : État physique : Liquide **Apparence**

Odeur Non fourni Seuil olfactif Non déterminé Нα Non mesuré Point de fusion / point de congélation Non mesuré Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition Non mesuré Point de rupture 90°C

Taux d'évaporation (Ether = 1) Non mesuré

Inflammabilité (solide, gaz) N'est pas applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou

d'explosivité

Limite inférieure d'explosivité : non mesurée

Limite supérieure d'explosivité : non mesurée

Pression de vapeur (Pa) Non mesuré Densité de vapeur Non mesuré Densité relative Non mesuré Solubilité dans l'eau Non mesuré Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Non mesuré La température d'auto-inflammation Non mesuré température de décomposition Non mesuré Viscosité (cSt) Non mesuré

9.2. Les autres informations

Aucune autre information pertinente.

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.



Date de révision : 29/7/2022

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des circonstances normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Pas de données disponibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée de décomposition dangereuse disponible.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Toxicité aiguë

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants des composants solvants dépassant les limites d'exposition professionnelle indiquées peut entraîner des effets néfastes sur la santé tels qu'une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes comprennent des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la fatigue, une faiblesse musculaire, de la somnolence et, dans les cas extrêmes, une perte de conscience.

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut entraîner l'élimination des graisses naturelles de la peau, entraînant sécheresse, irritation et possible dermatite de contact non allergique. Les solvants peuvent également être absorbés par la peau. Des éclaboussures de liquide dans les yeux peuvent provoquer une irritation et une douleur avec des dommages réversibles possibles.

Remarque : Lorsqu'aucune donnée de DL50 spécifique à la voie n'est disponible pour une toxine aiguë, l'estimation du point de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'ETA (estimation de la toxicité aiguë) du produit.

Ingrédient	DL50 orale, mg/kg	Peau LD50, mg/kg	inhalation CL50,mg/L/4hr	Poussière/brouillard d' inhalation CL50,mg/L/4h	inhalation LC50, ppm
Glycérine - (56-81-5)	27 200,00, Rat - Catégorie : NA	45 000,00, Cochon d'Inde - Catégorie : NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Éthanol - (64-17-5)	10 470,00, Rat - Catégorie : NA	17 100,00, Lapin - Catégorie : NA	124.70, Rat - Catégorie : NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Oxyde de fer - (1309-37-1)	> 5 000,00, Rat - Catégorie : NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
PIGMENT ORANGE 5 - (3468-63-1)	15 000,00, Rat - Catégorie : NA	>2 000,00, Rat - Catégorie : 5	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2,4,6(1H,3H, 5H)- pyrimidinetrione, 5-[(2,3-dihydro-6- méthyl-2-oxo-1H-benzimidazol-5-yl)azo] (72102-84 -2)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Agents dispersants et mouillants - (Propriétaire)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Additifs dispersants mouillants - (Propriétaire)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données cancérigènes

N ° CAS.	Ingrédient	La	Évaluer
		source	



Date de révision : 29/7/2022

0000056-81-5	glycérine	OSHA	Cancérogène	réglementé : Non ;				
		NTP	Connu : Non ; Suspect : Non ;					
		CIRC	Groupe 1 : No Non ;	•				
			Aucune limite	établie				
0000064-17-5	Éthanol	OSHA	Cancérogène réglementé : Non ;					
		NTP		Connu : Non ; Suspect : Non ;				
		CIRC	Groupe 1 : Ou Non ;	ui ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 :				
		ACGIH						
0001309-37-1	Oxyde de fer	OSHA	Cancérogène réglementé : Non ;					
		NTP	Connu : Non ; Suspect : Non ; Groupe 1 : Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Oui ; Groupe 4					
		CIRC	Non ;	on ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Oui ; Groupe 4 :				
2222422 22 4		ACGIH	A4					
0003468-63-1	PIGMENT ORANGE 5	OSHA NTP		réglementé : Non ;				
		CIRC		; Suspect : Non ; on ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 :				
			Non ;					
0070400 04 0	O.A.C/ALLOUI, ELIV. Diminoi din attria na	ACGIH	Aucune limite					
0072102-84-2	2,4,6(1H,3H, 5H)- Pyrimidinetrione, 5-[(2,3-dihydro-6-méthyl-2-oxo-1H-	OSHA NTP		réglementé : Non ; ; Suspect : Non ;				
	benzimidazol-5-yl)azo]-	CIRC		on; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4:				
			Non ;	Non;				
Propriétaire Propriétaire	Agents dispersants, mouillants	ACGIH OSHA						
Fioprietaile		NTP	Cancérogène réglementé : Non ; Connu : Non ; Suspect : Non ;					
		CIRC	Groupe 1 : Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 :					
			Non ;					
			CGIH Aucune limite établie					
Propriétaire	Additifs dispersants mouillants	OSHA	A Cancérogène réglementé : Non ; Connu : Non ; Suspect : Non ;					
				•				
		CIRC	Groupe 1 : Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 Non ;					
		ACGIH Aucune limite						
Classificatio	n	Са	ıtégorie	Description du danger				
Toxicité aiguë	ė (orale)							
Toxicité aiguë	ė (cutanée)							
Toxicité aiguë	ė (inhalation)							
Corrosion/irrit	ation cutanée							
Lésions oculaires graves/irritation oculaire								
Sensibilisation respiratoire								
Sensibilisation cutanée								
Mutagénicité des cellules germinales								
Cancérogénicité								
Toxicité pour la reproduction								
STOT-exposition unique								
STOT-exposi								
Danger par as	spiration							



Date de révision : 29/7/2022

11.2.1 Propriétés des perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien.

Section 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire fournie pour ce produit. Voir la section 3 pour les données spécifiques aux produits chimiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 h CL50 poisson, mg/L	48 h CE50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L	3h IC50 Bactéries mg/L	Biodégradabilité %
Glycérine - (56-81-5)	54 000,00, Oncorhynchus mykiss	1 955,00, Daphnia magna			Facilement biodégradable
Éthanol - (64-17-5)	15 400,00, Lepomis macrochirus	>10 000,00, Daphnia magna	17.921 (96 h), Ulva pertusa	>1 000,00	89,00
Oxyde de fer - (1309-37-1)		>100.00, Daphnie magna			
PIGMENT ORANGE 5 - (3468-63-1)	401.00, Oryzias latipes				
2,4,6(1H,3H, 5H)- pyrimidinetrione, 5-[(2,3-dihydro-6-méthyl-2-oxo-1H-benzimidazol-5-yl)azo] (72102-84 -2)		-		-	
Agents dispersants et mouillants - (Propriétaire)					
Additifs dispersants mouillants - (Propriétaire)					

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation elle-même.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6 Propriétés des perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Respectez toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales lors de l'élimination de cette substance.

Article 14. Informations relatives au transport



Date de révision : 29/7/2022

ADR/RID IMO / IMDG (transport OACI/IATA

maritime)

14.1. Numéro ONUNon réglementéNon réglementéNon réglementé14.2. Désignation officielle deNon réglementéNon réglementéNon réglementé

14.2. Désignation officielle de Non réglementé Non réglementé Non reglementé Non reglementé Non reglementé Non reglementé Non réglementé No

14.3. Classe(s) de danger pour le Classe de danger DOT : IMDG : Sans objet Classe aérienne : Non

transport Sans objet Sous-classe : Sans applicable

Sous-classe : Sans objet objet Sous-classe : Non

applicable

14.4. Groupe d'emballage

N'est pas applicable

N'est pas applicable

N'est pas applicable

14.5. Dangers environnementaux

IMDG Polluant marin : Non ;

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'est pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et au code IBC

N'est pas applicable

Article 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation de l'UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH). RÈGLEMENT (CE) 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

La législation nationale

Aucune notée.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Article 16. Autres informations

Date de révision 29/7/2022

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données considérées comme correctes. Cependant, aucune garantie ou garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour tout effet nocif pouvant être causé par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité.

Le texte complet des phrases apparaissant dans la section 3 est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Fin du document